

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1224

11 juin 2010

SOMMAIRE

Ad Majora S.A.	58724	Group Louisiana S.A.	58712
AK Active Sales Solutions for Hotels	58723	Hotels' Interior S.A.	58722
Akoua'ba S.A.	58714	I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.	58727
Ansa-Newton Management S.à r.l.	58724	I.F.H. Lux S.A.	58739
Ansa-Newton Management S.à r.l.	58724	Ilyoson S.A.	58706
Ariston Thermo International S.A.	58726	Immo Conseils Bellux Sàrl	58713
Athena Advisory	58724	Insurance Management S.A.	58710
Athena II Advisory	58723	Maonia S.A.	58740
Aver Associates Luxembourg	58723	MDL Marketing S.à.r.l.	58722
Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A.	58723	Monapa Holding S.A.	58724
be2	58727	Nordic Wholesale Services S.à r.l.	58734
Bel Air Luxembourg S.A.	58752	Oekobati S.A.	58725
Belval Plaza Holding S.A.	58723	Pol Winandy et Cie S.à r.l.	58733
Brabs Sàrl	58752	Proim S.A.	58752
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	58742	Rom Holding S.A.	58722
Chasseur Robert S.A.	58715	Roussillon Holding S.A.	58732
Corestate Investments 1 Sàrl	58716	Savan Lux S.A.	58731
CSN Energy S.à.r.l.	58721	Sensata Management Company S.A.	58727
DSquared2 Properties S.A.	58719	TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à.r.l. ..	58728
Euro Techno Holding S.A.	58745	TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l.	58708
Financial Resources	58728	Varta Investment S.à r.l.	58750
GEMS S.A.	58728	Victoria Strategies S.A.	58741
Gestion d'Assurances S.A.	58710	Vistra Holdings S.à.r.l.	58722
		YMC Consult S.A.	58746

Ilyoson S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.250.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ILYOSON S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg numéro B 54250 constituée suivant acte reçu le 12 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 11 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 23 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1286 du 4 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaël HANON, ingénieur de gestion, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme portant la dénomination ILYOSON S.A.."

4. Modification des articles 7,11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

5. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Aucune émission d'obligation n'ayant été émise par la Société, l'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous forme d'une société anonyme portant la dénomination ILYOSON S.A.."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: LENTZ - UHL - HANON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2010. Relation GRE/2010/1340. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062181/128.

(100061297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.380.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.555.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120692,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on April 22, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121555, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2382, dated December 21, 2006, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 851, dated April 21, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at six million two hundred eighty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6.280.375,00) represented by two hundred fifty-one thousand two hundred fifteen (251.215) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million one hundred thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 1.100.125,00) to raise it from its present amount of six million two hundred eighty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6.280.375,00) to seven million three hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 7.380.500,00) by the creation and issuance of forty-four thousand and five (44.005) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing ones.

Subscription - Payment

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the forty-four thousand and five (44.005) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of one million one hundred thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 1.100.125,00) by contribution in cash in the amount of one million one hundred thousand one hundred and forty-eight Euro (EUR 1.100.148,00).

The total amount of one million one hundred thousand one hundred and forty-eight Euro (EUR 1.100.148,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of twenty-three Euro (EUR 23,00) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seven million three hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 7.380.500,00) represented by two hundred ninety-five thousand two hundred and twenty (295.220) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120692,

représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121555, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382, du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851, du 21 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à six millions deux cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 6.280.375,00) représenté par deux cent cinquante et un mille deux cent quinze (251.215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cent mille cent vingt-cinq Euro (EUR 1.100.125,00) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 6.280.375,00) à sept millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euro (EUR 7.380.500,00) par la création et l'émission de quarante-quatre mille cinq (44.005) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux quarante-quatre mille cinq (44.005) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant d'un million cent mille cent vingt-cinq Euro (EUR 1.100.125,00) par apport en numéraire d'un montant d'un million cent mille cent quarante-huit Euro (EUR 1.100.148,00).

Un montant d'un million cent mille cent quarante-huit Euro (EUR 1.100.148,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de vingt-trois Euro (EUR 23,00) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euro (EUR 7.380.500,00) représenté par deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt (295.220) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18364. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062187/119.

(100061824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Gestion d'Assurances S.A., Société Anonyme,
(anc. Insurance Management S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 123.602.

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INSURANCE MANAGEMENT S.A." ayant son siège social à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 123.602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 6 avril 2007.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian SPOIDEN, courtier d'assurances, né le 9 mai 1953 à Bastogne, demeurant à B-6688 Bertogne, rouette 836.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Changement de la dénomination de la société en "GESTION D'ASSURANCES S.A." et modification de l'article 1 des statuts.

2. Transfert de siège vers L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

3. Démission de Monsieur Marc HAVELANGE, Mademoiselle Julie POUJADE et Madame Colette GUILLAUME de leurs mandats d'administrateur.

4. Nomination de Monsieur Christian SPOIDEN, Madame Nicole GREGOIRE et la société "SPRL SPOIDEN CHRISTIAN" aux postes d'administrateur pour une durée de six ans.

5. Nomination de Monsieur Christian SPOIDEN au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "GESTION D'ASSURANCES S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège vers L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Marc HAVELANGE, Mademoiselle Julie POUJADE et Madame Colette GUILLAUME de leurs mandats d'administrateur, décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux postes d'administrateur pour une durée de six ans:

- Monsieur Christian SPOIDEN, courtier d'assurance, né le 9 mai 1953 à Bastogne, demeurant à B-6688 Bertogne, rouette 836.

- Madame Nicole GREGOIRE, née le 5 juillet 1956 à Ciney, demeurant à et B-6688 Bertogne, rouette 836.

- la société "SPRL SPOIDEN CHRISTIAN" avec siège social à B-6688 Bertogne, rouette 836, inscrite auprès du Régistre de Commerce à Neufchâteau sous le numéro 19175.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christian SPOIDEN, prénommé, au poste d'administrateur-délégué pour une durée de six ans. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.SPOIDEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2010. DIE/2010/3817. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 30 avril 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010062180/74.

(100061338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Group Louisiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.600.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUP LOUISIANA S.A., avec siège social à L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.600 (NIN 2007 2245 637),

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 7 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Christine DOERNER, en date du 10 novembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 13 janvier 1994;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 10 novembre 1995,

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 2 mars 1999;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 719 du 4 septembre 2001;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 7 mai 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1051 du 29 avril 2008,

au capital social de quatre cent quarante-deux mille Euros (€ 442.000.-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de trente-quatre Euros (€ 34.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 442.000.-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-QUATRE EUROS (EUR 34.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 442.000.-), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-QUATRE EUROS (EUR 34.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, J.-P. FRANK, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2010. Relation: ECH/2010/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 avril 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010062175/75.

(100061407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Immo Conseils Bellux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.886.

L'an deux mille dix, le quinze avril,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Madame Martine Cange, comptable, née à Beloeil (Belgique), le 2 juin 1963, demeurant à B-6674 Montleban, 69 Montleban (ci-après "l'Associée Unique"),

ici représentée par Monsieur Claude Fichaux, indépendant, demeurant à B-6674 Montleban, 69 Montleban,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montleban, Belgique, le 14 avril 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de IMMO CONSEILS BELLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 90.886, constituée suivant acte notarié en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 233 du 5 mars 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1236 du 2004 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution:

L'Associée Unique décide de rajouter les paragraphes suivants après le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social:

"Elle pourra faire pour elle-même, en participation ou pour le compte de tiers toutes sortes d'activités propres à une entreprise générale de construction et les travaux annexes liés à la construction pouvant notamment inclure gros œuvre, la pose de carrelages, de marbre et de pierre naturelle, la menuiserie générale, la toiture, les opérations d'étanchéité des bâtiments, les opérations relatives aux installations de chauffage, climatisation, sanitaire et gaz, le plafonnage, cimentage et pose de chapes, les opérations d'électro-technique et toutes opérations relatives à la finition de bâtiments.

Elle pourra effectuer des mandats liés à la coordination de la sécurité et de la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles et couvrir la coordination, l'approche technique des risques et des mesures de prévention, les outils et techniques

de coordination ainsi que les aspects humains de la coordination de la sécurité et de la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Elle pourra en outre enseigner toute matière relative à la construction du bâtiment en général."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FICHAUX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. LAC/2010/16407. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010062174/49.

(100061390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Akoua'ba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.139.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et des détenteurs de parts de fondateur de la société anonyme "AKOUA'BA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2761 du 29 novembre 2007. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 866 du 9 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 2 avril 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions et de parts de fondateur qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence sur les 179.298 (cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 144.723 (cent quarante-quatre mille sept cent vingt-trois) actions sont représentées à la présente Assemblée. Sont également représentées les 96.436 (quatre-vingt-seize mille quatre cent trente-six) parts de fondateur, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prorogation de la durée de la société pour une période de deux ans.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est constituée pour une durée de quatre ans et six mois et devra être liquidée à son terme.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de proroger la durée de la Société pour une période de deux ans.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est constituée pour une durée de quatre ans et six mois et devra être liquidée à son terme.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17591. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010062172/57.

(100061456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Chasseur Robert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 51, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.829.

L'an deux mille dix, le trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHAUSSEUR ROBERT S.A." établie et ayant son siège social à L-4601 Differdange, 51, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 180 du 18 mars 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.829.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS-CEOLA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Brice ROBERT, chausseur orthopédiste (bottier cordonnier, né à Saint Mard (Belgique) le 24 février 1959, demeurant à F-54590 Hussigny/Godbrange, 3, rue de Lorraine.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Talmas-Ceola, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5219. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062170/58.

(100061715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Corestate Investments 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.004.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth April,

before us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Corestate Investments 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 119.004, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 August 2006 and recorded by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), under number 2019 dated 27 October 2006 (the Company),

there appeared,

1) CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under Swiss law, having its registered office at CH-6301 Zug, 19, Dammstrasse, registered with the trade register of the canton Zug under number CH-020.3.030.000-1 (hereinafter referred to as the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Philippe Ney, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Zug on 14 April 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, shall remain annexed to the present minutes.

The Sole Shareholder, acting as stated above, has requested the undersigned notary to record the following statements:

I. that 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred Euro) by way of issuance of a number of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by the Sole Shareholder;
3. Subsequent amendment to article 6 subparagraph 1 of the Company's articles of incorporation (hereinafter referred to as Articles) in order to reflect the share capital increase under item 1. above; and
4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the issuance of the new shares as per item 1. above, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred Euro) by way of issuance of a number of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting further resolves to accept the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares (i) to subscribe all of the 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) to proceed to a cash payment of these shares in a total amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro).

This cash payment in a total amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) will be paid into the share capital of the Company.

The undersigned notary declares that, according to a bank confirmation dated April, 14th 2010, the amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) has been transferred to the bank account of the Company, and that this amount is at the disposal of the Company as of today.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholders	Number of shares
CORESTATE CAPITAL AG	2,500 shares
TOTAL	2,500 shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6 subparagraph 1 of the Articles of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.00), represented by two thousand five hundred (2,500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office in CH6301 Zug, Dammstrasse 19."

Fourth resolution

The Meeting resolves to (i) amend the share register of the Company in order to record the total number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the sole shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 1.200,- and will be at charge of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing person, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Capellen, on the date stated above.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize avril,

par-devant Maître Camille Mines, notaire résidant à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) en présence de l'associé unique de Corestate Investments 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.004 (la Société); la Société a été constituée le 18 août 2006 en vertu d'un acte de Maître Emile Schlessler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2019 du 27 octobre 2006.

A comparu:

1) CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, établie et ayant son siège social à CH-6301 Zug, 19, Dammstrasse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du canton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1 (l'associé unique),

ci-après représentée par Me Philippe Ney, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zug le 14 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'associé unique et par le notaire instrumentaire demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à un montant de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Euros), par voie de l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par l'associé unique;

3. Modification consécutive de l'article 6 alinéa 1 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 1.; et

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au point 1. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

III. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à un montant de EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Euros), par voie de l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et de sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme décrit précédemment déclare souscrire à toutes les 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, et libère entièrement en numéraire lesdites nouvelles parts sociales pour un montant total de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) dans le capital social de la Société.

Toutes les 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'associé unique, de sorte que la somme de EUR 50.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par confirmation de la banque du 14 avril 2010 au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
CORESTATE CAPITAL AG	<u>2.500 parts sociales</u>
TOTAL	<u>2.500 parts sociales</u>

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 alinéa 1 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,00), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à CH-6301 Zug, Dammstrasse 19."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'associé unique et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des parts sociales de la Société à l'associé unique auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen,

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. NEY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 avril 2010. Relation: CAP/2010/1336. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010062165/175.

(100061247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

DSquared2 Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.557.

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DSquared2 Properties SA.", R.C.S. Numéro B 151.557 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 711 du 3 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Isabel DIAS, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-sept millions d'euros (EUR 37.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-sept millions trente et un mille euros (EUR 37.031.000,-) avec émission de trois cent soixante-dix mille (370.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de trente-sept millions d'euros (EUR 37.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-sept millions et trente et un mille euros (EUR 37.031.000,-) avec émission de trois cent soixante-dix mille (370.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société Dsquared2 Holding SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) ainsi que dans l'apport d'une créance sur la société Dsquared2 TM SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, d'un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000)

L'actionnaire unique est ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 26 avril 2010, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 27 avril 2010 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon clair et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 37.000.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 370.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,00."

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-sept millions trente et un mille euros (EUR 37.031.000,-) divisé en trois cent soixante-dix mille trois cent dix (370.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2010. LAC/2010/18754. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062164/77.

(100061901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

CSN Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 183.765.950,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.484.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 avril 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de M Enéas Garcia Diniz de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 avril 2010;
- Démission de M Frank W.J.J. Welman de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 avril 2010;

- Nomination de M Marcelo Martins Fonseca, né le 16 janvier 1972 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 São Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de M Alberto Monteiro de Queiroz Netto, né le 30 novembre 1967 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 São Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de M Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pay-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de M Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

A dater du 12 avril 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Paulo Penido Pinto Marques

Marcelo Martins Fonseca

Alberto Monteiro de Queiroz Netto

Gérant B:

Marco Weijermans

Robert van 't Hoef

Fabrice Rota

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CSN Energy S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010062018/38.

(100060598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Vistra Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.050.188,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 148.920.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'associé unique de la Société a changé. Il convient désormais de noter VISTRA GROUP HOLDINGS S.A. ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et non VECTOR GROUP S.A..

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062017/13.

(100061104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.073.

—
La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA" ayant son siège sociale à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce sous le N° B 107117, , fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010062015/12.

(100061015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 109.702.

—
Par décision du Conseil d'administration du 18 mars 2010, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Jean BODONI, a été nommé Président du Conseil d'administration.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 avril 2010, les mandats des administrateurs Jean BODONI dont la nouvelle adresse professionnelle est 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Gabor KACSOH et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010062006/20.

(100060905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

MDL Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.381.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MDL MARKETING S.à.r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Nadine CAMBONIE
Le liquidateur

Référence de publication: 2010062005/15.

(100060565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 115.602.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061909/10.

(100061053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.479.

Les comptes annuels de la société BANQUE DE LUXEMBOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A. arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 17 mars 2010, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061910/12.

(100060516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

AKASSOH, AK Active Sales Solutions for Hotels, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 23, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 148.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010061917/12.

(100060529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Athena II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061913/9.

(100060483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Aver Associates Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 73.420.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010061911/11.

(100061214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Athena Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061914/9.

(100060490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Ansa-Newton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061915/9.

(100060949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Monapa Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.880.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MONAPA HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Virginie LEPAGE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010061989/16.

(100060626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Ansa-Newton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.216.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061916/9.

(100060948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Ad Majora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.037.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010061918/12.

(100061091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Oekobati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 93.781.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme "OEKOBATI S.A.", (matr: 2003 221 1470) avec siège social à L-9952 Drinklange, Maison 17, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.781,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 692 du 2 juillet 2003.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur, demeurant à B-4970 Stavelot, 347, rue Mathieu Nisen.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour le mettre en conformité avec l'extension de l'objet social;

2. Démissions de Messieurs Samuel THOMAS et Gérard BOCHER en tant qu'administrateurs;

3. Nomination de Messieurs André DIFFELS et Jean François DOSSIN en remplacement;

4. Confirmation du titre de Directeur Technique attribué à Monsieur Samuel THOMAS;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que cette assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 1^{er} avril 2010.

Que sur les cents (100) actions, 95 actions sont présentes.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 95% du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement prendre des décisions suivant l'ordre du jour conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'activité d'intermédiaire commercial, d'agence commerciale, de représentation commerciale, en Belgique et à l'étranger, plus précisément dans les domaines d'éléments structurels de maisons à ossatures en bois, d'éléments structurels d'annexes à ossatures en bois, de panneaux d'isolation thermiques et acoustiques, d'éléments de toitures et de tous accessoires à ces éléments,

- la conception, la réalisation, la fabrication et la production, y compris par des tiers, d'éléments structurels de maisons à ossatures en bois, d'éléments structurels d'annexes à ossatures en bois, de panneaux d'isolation thermiques et acoustiques, d'éléments de toitures et de tous accessoires à ces éléments.

- le conseil en matière de gestion, d'organisation et de management d'entreprises, la formation d'entrepreneurs indépendants ou non, aux diverses techniques d'assemblage et de montage d'éléments structurels de maisons à ossatures

bois, d'éléments structurels d'annexes à ossatures en bois, de panneaux d'isolation thermiques et acoustiques, d'éléments de toitures et de tous accessoires à ces éléments.

- l'exécution de toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de participation, de fusion, de souscription ou par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou association ayant un objet similaire ou connexe au sien ou qui sont simplement utiles pour: la réalisation partielle ou totale de son objet social.

Cette énumération n'étant nullement limitative, elle doit être interprétée dans le sens le plus large du terme et la société pourra effectuer toutes les opérations susceptibles de quelque manière que ce soit, de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra réaliser son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Samuel THOMAS et de Monsieur Gérard BOCHER, du poste d'administrateur.

Troisième résolution:

L'assemblée générale nomme en remplacement au poste d'administrateur:

- Monsieur André DIFFELS, né à Malmedy le 25 mai 1959, demeurant à B-4960 Malmedy, 12, rue du Champ de Tir et
- Monsieur Jean François DOSSIN, né à Liège le 13 septembre 1958, demeurant à B-4030 Grivegnée;

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale confirme le titre de Directeur Technique attribué à Monsieur Samuel THOMAS, administrateur, né le 6 octobre 1970 à Malmedy et demeurant à B-4970 Stavelot, 348A, rue Mathieu Nisen, pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.TOUSSAIN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2010. DIE/2010/3830. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 mai 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010062196/87.

(100061339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Ariston Thermo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010061919/13.

(100060793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

be2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061920/9.

(100060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

Extrait des décisions de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 31 mars 2010

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Francesco Berardinelli, né le 17 mars 1975 à Florence (Italie), avec adresse professionnelle au Piazza Missori 2, Milan, I-20122 Italie, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Francesco Berardinelli (Gérant)
- Brian McMahon (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010061979/23.

(100060854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.569.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 29 avril 2010

En date du 29 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:
de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Madame Ailbhe Jennings

Monsieur Serge Walid Sarkis

Monsieur Michael Goss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Sensata Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010062029/18.

(100060560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Financial Resources, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.296.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

FINANCIAL RESOURCES S.A. dont le siège social à L-2021 Luxembourg, 31, Grand Rue, est de fait inconnu à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.296,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame KUGENER, juge, et liquidateur Me Erwin SOTIRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Erwin SOTIRI

24, avenue Marie Thérèse

L-2132 Luxembourg

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2010061996/21.

(100061096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

GEMS S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.386.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

GEMS S.A. dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, a été dénoncé en date du 19 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.386,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame KUGENER, juge, et liquidateur Me Erwin SOTIRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Erwin SOTIRI

24, avenue Marie Thérèse

L-2132 Luxembourg

Avocat à la Cour / Le liquidateur

Référence de publication: 2010061997/21.

(100061095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.328.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.561.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120692,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on April 22, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in Luxembourg under the name of "TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121561, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 23, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 2384, dated December 21, 2006, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of March 10, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 852, dated April 21, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at three million three hundred twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 3.328.200,00) represented by one hundred thirty-three thousand one hundred and twenty-eight (133.128) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred ten thousand three hundred Euro (EUR 910.300,00) to raise it from its present amount of three million three hundred twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 3.328.200,00) to four million two hundred thirty-eight thousand five hundred Euro (EUR 4.238.500,00) by the creation and issuance of thirty-six thousand four hundred and twelve (36.412) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing ones.

Subscription - Payment

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the thirty-six thousand four hundred and twelve (36.412) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of nine hundred ten thousand three hundred Euro (EUR 910.300,00) by contribution in cash in the amount of nine hundred ten thousand three hundred and thirteen Euro (EUR 910.313,00).

The total amount of nine hundred ten thousand three hundred and thirteen Euro (EUR 910.313,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of thirteen Euro (EUR 13,00) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at four million two hundred thirty-eight thousand five hundred Euro (EUR 4.238.500,00) represented by one hundred sixty-nine thousand five hundred and forty (169.540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120692,

représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121561, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2384, du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 852, du 21 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions trois cent vingt-huit mille deux cents Euro (EUR 3.328.200,00) représenté par cent trente-trois mille cent vingt-huit (133.128) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent dix mille trois cents Euro (EUR 910.300,00) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent vingt-huit mille deux cents Euro (EUR 3.328.200,00) à quatre millions deux cent trente-huit mille cinq cents Euro (EUR 4.238.500,00) par la création et l'émission de trente-six mille quatre cent douze (36.412) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux trente-six mille quatre cent douze (36.412) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de neuf cent dix mille trois cents Euro (EUR 910.300,00) par apport en numéraire d'un montant de neuf cent dix mille trois cents treize Euro (EUR 910.313,00).

Un montant de neuf cent dix mille trois cents treize Euro (EUR 910.313,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de treize Euro (EUR 13,00) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions deux cent trente-huit mille cinq cents Euro (EUR 4.238.500,00) représenté par cent soixante-neuf mille cinq cent quarante (169.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUJA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18361. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062188/119.

(100061571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Savan Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8834 Folschette, 73, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.943.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Savan Lux S.A.", établie et ayant son siège social à L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140943, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2178 du 8 septembre 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2589 du 23 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LOUIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric LESCALIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine SULEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Dudelange à L-8834 Folschette, 73, rue Principale, et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dudelange à L-8834 Folschette, 73, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Grass, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LOUIS - LESCALIER - SULEAU - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1376. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062192/55.

(100061842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Roussillon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.724.

L'an deux mille dix.

Le six avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "ROUSSILLON HOLDING S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32724, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C n° 250 du 26 juillet 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 8 septembre 2003, publié au Mémorial C n° 1140 du 31 octobre 2003.

Le capital social s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-deux Cents (EUR 247.893,52) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Qu'il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de Madame Maria Bernadette Cornelia VUYLSTEKE, administrateur de sociétés, née à Borgerhout (Belgique), le 4 juin 1940, demeurant à 2500 Lier (Belgique), Misstraat 70, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Madame Maria Bernadette Cornelia VUYLSTEKE, administrateur de sociétés, née à Borgerhout (Belgique), le 4 juin 1940, demeurant à 2500 Lier (Belgique), Misstraat 70.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Madame Virginie DOHOGNE, présidente du conseil d'administration, Monsieur Hugo FROMENT et Madame Valérie Patricia Berthe Maurice Maria VAN

HOOL, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2010. Relation: EAC/2010/4115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062193/67.

(100061506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.758.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude JOHANN, indépendant, demeurant à L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach.

2- La société anonyme JO.C. FINANCES S.A., avec siège social à L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 97.566, ici dûment représentée par son administrateur-délégué à savoir:

Monsieur Claude JOHANN, préqualifié.

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La personne désignée ci-avant sub 1.- est le seul associé de la société à responsabilité limitée POL WINANDY ET CIE S.à r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 106A, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 97.758, constituée suivant acte reçu par le Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 192 de l'année 1992, page 9207, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 365 du 18 février 2009.

II.- Le capital social est de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) représenté par huit mille (8.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartient au comparant sub 1.-.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare consentir à la cession de parts sociales suivante:

- l'associé unique Monsieur Claude JOHANN, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au jour du présent acte, la totalité des parts sociales, soit huit mille (8.000) parts sociales de la société POL WINANDY ET CIE S.à r.l. à la société JO.C. FINANCES S.A., préqualifiée, cet acceptant, au prix convenu entre parties, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

L'assemblée constate que:

- le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour;

- le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Claude JOHANN, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société POL WINANDY ET CIE S.à r.l., déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Suite à la prédite cession de parts sociales intervenue entre parties, la société JO.C. FINANCES S.A. est désormais le seul et unique associé de la société POL WINANDY ET CIE S.à r.l.

IV. Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Johann, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2010. Relation: RED/2010/527. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010062195/51.

(100061846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.759.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Nordic Wholesale Services S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 120 759, incorporated under the denomination of NORDIC FOOD SERVICES S.à r.l. by a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 1st of September 2006, published in Mémorial C number 2261, page 108504, on the 4th of December 2006 and whose articles of association have been lastly amended by deed of the notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated February 24, 2010, published in Mémorial C number 765, page 36692, on the 13th of April 2010 (the "Articles").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 14,567 (fourteen thousand five hundred sixty-seven) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10,289,000 (ten million two hundred eighty-nine thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 728,350 (seven hundred twenty-eight thousand three hundred fifty euro) to EUR 11,017,350 (eleven million seventeen thousand three hundred fifty euro) by the issue of 205,780 (two hundred five thousand seven hundred eighty) new ordinary shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 72.72 (seventy-two euro seventy-two cents)

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new ordinary shares by contribution in kind of shares

3.- Acceptation by the managers of Nordic Wholesale Services S.à r.l

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Association in order to reflect such actions

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The company "Nordic Wholesale Services Limited", a company organized under the Companies Law 1991 of Jersey and having its registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; sole shareholder, exercising

the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 10,289,000 (ten million two hundred eighty-nine thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 728,350 (seven hundred twenty-eight thousand three hundred fifty euro) to EUR 11,017,350 (eleven million seventeen thousand three hundred fifty euro) by the issue of 205,780 (two hundred five thousand seven hundred eighty) new ordinary shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 72.72 (seventy-two euro seventy-two cents), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in shares of two companies, one having its registered office in Sweden and the other having its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription to 205,780 (two hundred five thousand seven hundred eighty) new ordinary shares to be issued.

Contributors' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company Nordic Wholesale Services Limited, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 205,780 (two hundred five thousand seven hundred eighty) new ordinary shares and to pay them up as well as the share premium by two contributions in kind hereafter described:

Description of the contribution

- 20,000 (twenty thousand) Preferred Class C Shares in Menigo Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, representing approximately 0.01 % of the share capital of this latest company, divided in 1,469,448 shares; this contribution being valued at EUR 1,583,333.54 (equivalent to SEK 15,369,260.39) (one million five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-three euro fifty-four cents equivalent to fifteen million three hundred sixty-nine thousand two hundred sixty Swedish Krona thirty-nine ore), remunerated by issue of 31,666 (thirty-one thousand six hundred sixty-six) ordinary shares in Nordic Wholesale Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Wholesale Services Limited.

- 1 (one) Preferred Class A Share in Cidron Food Services S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, representing approximately 0.00007% of the share capital of this latest company, divided in 15,122 shares; this contribution being valued at EUR 8,705,739.18 (equivalent to SEK 84,505,739.61) (eight million seven hundred five thousand seven hundred thirty-nine euro eighteen cents equivalent to eighty-four million five hundred five thousand seven hundred thirty-nine Swedish Krona and sixty-one ore), remunerated by issue of 174,114 (one hundred seventy-four thousand one hundred fourteen) ordinary shares in Nordic Wholesale Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Wholesale Services Limited.

Evaluation

The net value of these contributions in kind is evaluated at EUR 10,289,072.72 (equivalent to SEK 99,875,000) (ten million two hundred eighty-nine thousand seventy-two euro seventy-two cents equivalent to ninety-nine million eight hundred seventy-five thousand Swedish Krona)

The subscriber requests that this total amount of EUR 10,289,072.72 (ten million two hundred eighty-nine thousand seventy-two euro seventy-two cents) has to be considered as share capital for a total amount of EUR 10,289,000 (ten million two hundred eighty-nine thousand euro) and as share premium for an amount of EUR 72.72 (seventy-two euro seventy-two cents).

Evidence of the contribution' existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by valuation reports and by declarations issued by the legal representatives of Nordic Wholesale Services Limited attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Nordic Wholesale Services Limited, contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person other than Cidron Food Services S.à r.l. may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him regarding the shares in Menigo Holding AB;
- there is a pledge over the shares in Cidron Food Services S.à r.l. according to which Swedbank AB (publ) may be entitled to demand that one or more of these shares be transferred to Swedbank AB (publ);
- shares in Menigo Holding AB are legally and conventionally freely transferable and shares in Cidron Food Services S.à r.l. are legally and conventionally freely transferable to the Company further to an agreement entered into between Nordic Wholesale Services S.à r.l., Nordic Wholesale Services Limited and Swedbank AB (publ) dated January 29, 2010;

- it owns these shares;
- all formalities shall be carried out in Sweden and Luxembourg in order to formalise these transfers and to render these effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Ingrid Moinet with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Pascale Nutz with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Lynda Elliott with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- Mrs Jean Le Creurer with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands here represented by Mr Raymond THILL, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and jointly legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contributions in kind, all of them expressly agree with the description of these contributions in kind, with their valuations, with the effective transfers of these shares, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the shareholder decides to amend the article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at eleven million seventeen thousand three hundred fifty euro (EUR 11,017,350), represented by 212,400 (two hundred twelve thousand four hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), two thousand six hundred forty-nine (2,649) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), two thousand six hundred forty-nine (2,649) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), two thousand six hundred forty-nine (2,649) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), and together with the Class A Preferred Shares and the Class B Preferred Shares (the "Preferred Shares"), being a total of 220,347 (two hundred twenty thousand three hundred forty-seven) shares of a nominal value EUR 50 (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Nordic Wholesale Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 120 759, constituée sous la dénomination de NORDIC FOOD SERVICES S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2 261, page 108 504 du 4 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire, Maître Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, daté du 24 février 2010, et publié au Mémorial C, numéro 765, page 36692 du 13 avril 2010 (les "Articles").

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatorze mille cinq cent soixante sept (14,567) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement Informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10,289,000 (dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 728,350 (sept cent vingt-huit mille trois cent cinquante euros) à EUR 11,017,350 (onze millions dix-sept mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 205,780 (deux cent cinq mille sept cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 72.72 (soixante-douze euros soixante-douze cents).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de Nordic Wholesale Services S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société "Nordic Wholesale Services Limited", une société régie par la loi sur les sociétés de 1991 de Jersey et ayant son siège social à 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10,289,000 (dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 728,350 (sept cent vingt-huit mille trois cent cinquante euros) à EUR 11,017,350 (onze millions dix-sept mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 205,780 (deux cent cinq mille sept cent quatre-vingts) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 72.72 (soixante-douze euros soixante-douze cents), le tout intégralement par les apports réalisés en nature d'actions de deux sociétés, une ayant son siège social en Suède et une ayant son siège à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription des 205,720 (deux cent cinq mille sept cent vingt) parts sociales ordinaires nouvelles à émettre.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite à la présente la société pré désignée Nordic Wholesale Services Limited, représentée comme dit ci-avant;

Laquelle a déclaré souscrire les 205,720 (deux cent cinq mille sept cent vingt) parts sociales ordinaires nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par deux apports en nature ci-après décrits.

Description des apports

- 20,000 actions préférentielles de Classe C de Menigo Holding AB, une société régie par les lois de Suède, représentant approximativement 0.01 % du capital social de cette dernière, divisé en 1,469,448 actions; cet apport étant évalué à EUR 1,583,333.54 (équivalent à SEK 15,369,260.39) (un million cinq cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros cinquante-quatre cents équivalent à quinze million trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante couronne suédoise trente-neuf öre), rémunéré par l'émission de 31,666 (trente-et-un mille six cent soixante-six) parts sociales ordinaires de Nordic Wholesale Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Wholesale Services Limited.

- 1 (une) part préférentielle de Classe A de Cidron Food Services S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, représentant approximativement 0.00007% du capital social de cette dernière, divisé en 15,122 actions; cet apport étant évalué à EUR 8,705,739.18 (équivalent à SEK 84,505,739.61) (huit million sept cent cinq mille sept cent trente-neuf euros dix-huit cents équivalent à quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinq mille sept cent trente-neuf couronne suédoise soixante-et-un öre), rémunéré par l'émission de 174,114 (cent soixante-quatorze mille cent quatorze) parts sociales ordinaires de Nordic Wholesale Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Wholesale Services Limited.

Evaluation

La valeur nette de ces apports en nature est évaluée à EUR 10,289,072.72 (équivalent à SEK 99,875,000) (dix million deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-douze euros soixante-douze cents équivalent à quatre-vingt-dix-neuf million huit cent soixante-quinze mille couronne suédoise).

- Le souscripteur déclare que la valeur totale de EUR 10,289,072.72 (dix million deux cent quatre-vingt-neuf mille soixante-douze euros soixante-douze cents) fait à Nordic Wholesale Services S.à r.l. doit être considérée comme du

capital pour un montant de EUR 10,289,000 (dix million deux cent quatre-vingt-neuf mille) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 72,72 (soixante-douze euros et soixante-douze cents).

Preuve de l'existence des apports

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par deux rapports d'évaluation et une déclaration émise par les gérants de Nordic Wholesale Services Limited attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective des apports

Nordic Wholesale Services Limited, pré désigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de Menigo Holding AB et de Cidron Food Services S.à r.l. sont entièrement libérées;
- que les actions sont nominatives
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer des actions de Menigo Holding AB conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne autre que Cidron Food Services S.à r.l. pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer des actions de Cidron Food Services S.à r.l. conventionnellement et librement transmissibles à la Société suivant un contrat conclu entre Nordic Wholesale Services S.à r.l., Nordic Wholesale Services Limited and Swedbank AB (publ) en date du 29 janvier 2010 et qu'il existe un gage sur les actions de Cidron Food Services S.à r.l. par lequel Swedbank AB (publ) pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées en Suède et au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - b) Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - c) Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - d) Madame Lynda Elliott, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
 - e) Madame Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- ici représentés par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison des apports en nature ci-avant décrits, tous marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation, sur les transferts de propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'associé décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de EUR 11,017,350 (onze million dix-sept mille trois cent cinquante euro), représenté par 212,400 (deux cent douze mille quatre cents) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), deux mille six cent quarante neuf (2,649) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Préférentielles de Classe A"), deux mille six cent quarante neuf (2,649) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Préférentielles de Classe B"), deux mille six cent quarante neuf (2,649) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Préférentielles de Classe C"), et ensemble avec les parts sociales préférentielles de classe A et les parts sociales préférentielles de class B (les "Parts Sociales Préférentielles"), étant un total de 220,347 (deux cent vingt mille trois cent quarante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17818. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062198/267.

(100061479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

I.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.333.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.F.H. LUX S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1926 du 8 septembre 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions représentant le capital sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur: ODD Financial Services S.A., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 41.014.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire à la liquidation: Facts Services S.à r.l., une société avec siège social à Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 98790.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14399. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010063180/65.

(100059854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Maonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.573.

L'an deux mille dix.

Le quatorze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAONIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 60573, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 662 du 26 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 721 du 26 octobre 1998;

- suivant acte sous seing privé en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C numéro 229 du 11 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} janvier se termine le 31 décembre de la même année.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2009 a pris fin le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Exceptionnellement la prochaine assemblée générale annuelle aura encore lieu le dernier vendredi du mois de juin de cette année à 15.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANPES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1356. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062201/71.

(100061609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Victoria Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 119.914.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORTIS ASSETS LTD, une société ayant son siège à Suite 13, First Floor Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société VICTORIA STRATEGIES S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 119.914, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2140 du 16 novembre 2006 et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société VICTORIA STRATEGIES S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune entièrement libérées;

- que ORTIS ASSETS LTD précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mars 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mars 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société VICTORIA STRATEGIES S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16047. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010063374/53.

(100062685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.887.955,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA,

here represented by Ms Marion Finzi, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5th April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 42,619,289, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 25 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six United States Dollars (USD 65,268,666) from forty-two million six hundred and nineteen thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 42,619,289) to one hundred seven million eight hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty-five United States Dollars (USD 107,887,955) through the issue of sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six (65,268,666) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six United States Dollars (USD 65,268,666) from forty-two million six hundred and nineteen thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 42,619,289) to one hundred seven million eight hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty-five United States Dollars (USD 107,887,955) through the issue sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six (65,268,666) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six (65,268,666) new shares have been entirely subscribed by the sole member Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six United States Dollars (USD 65,268,666), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of seventy-three thousand two hundred and twenty-two (73,222) shares of Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia with its registered office in Warsaw, ul. Domaniewska 52, entered in the Polish National Court Register under the KRS No. 0000037181 by the District Court for the Capital City of Warsaw, XIII Commercial Division of the National Court Register, incorporated and existing under the laws of Poland, representing fifteen percent (15%) of the whole issued shares of Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia. The total fair net valuation of this contribution in kind is valued at sixty-five million two hundred and sixty-eight thousand six hundred and sixty-six United States Dollars (USD 65,268,666) as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 6 April 2010, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate signed by a member of the board of directors of Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia in Warsaw (Poland) on 6 April 2010, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred seven million eight hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty-five United States Dollars (USD 107,887,955) consisting of one hundred seven million eight hundred and eighty-seven thousand nine hundred and fifty-five (107,887,955) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 42.619.289 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six dollars américains (USD 65.268.666) afin de porter son montant actuel de quarante-deux millions six cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 42.619.289) à cent sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars américains (USD 107.887.955) par l'émission de soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six (65.268.666) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six dollars américains (USD 65.268.666) afin de porter son montant actuel de quarante-deux millions six cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 42.619.289) à cent sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars américains (USD 107.887.955) par l'émission de soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six (65.268.666) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six (65.268.666) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six dollars américains (USD 65.268.666), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en soixante-treize mille deux cent vingt-deux (73.222) parts sociales de Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, ayant son siège social à Varsovie, ul. Domaniewska 52, enregistrée auprès du National Court Register polonais sous le numéro KRS 0000037181 par la District Court for the Capital City of Warsaw, XIII Commercial Division of the National Court Register, constituée et existant selon les lois de la Pologne, représentant quinze pourcent (15%) de la totalité des parts sociales émises par Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia. La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à soixante-cinq millions deux cent soixante-huit mille six cent soixante-six dollars américains (USD 65.268.666), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 6 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat signé par un membre du conseil d'administration de Cargill (Polska) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia à Varsovie (Pologne) le 6 avril 2010, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq dollars américains (USD 107.887.955) représenté par cent sept millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq (107.887.955) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15357. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010063377/165.

(100062523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Euro Techno Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.840.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORTIS ASSETS LTD, une société ayant son siège à Suite 13, First Floor Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EURO TECHNO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.840, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 661 du 15 septembre 2000 et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la société EURO TECHNO HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31.- EUR) chacune entièrement libérées;
- que ORTIS ASSETS LTD précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mars 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mars 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société EURO TECHNO HOLDING S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16046. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010063378/53.

(100062684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

YMC Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.786.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le premier avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Limited" ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/ Room 813 8/F, enregistrée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "YMC Consult S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle a également pour objet l'exécution de mandats d'administrateurs ou de commissaire aux comptes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit l'être à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des conditions techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "AFB Services Limited" ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, enregistrée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'Actionnaire unique

La comparante préqualifiée, telle que représentée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, né à Verviers (Belgique), le 29 mai 1980, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.
 - b) Monsieur Younes CHENTOUN, sans état particulier, né à Liège (Belgique), le 19 avril 1977, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 38, rue Louis Demeuse.
 - c) Monsieur Mounir CHENTOUN, gérant de société, né à Liège (Belgique), le 19 avril 1977, demeurant B-4680 Oupeye (Belgique), 50, rue du Tiège.
- 3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, la société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd" ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lo Presti, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 28 avril 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010063382/218.

(100062189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Varta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 144.174.

L'an deux mil dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Tomasz KACZMAREK, gérant de sociétés, demeurant à Marszalka Józefa Pilsudzkiego 49a m.9, 64-600 Oborniki, Pologne, né le 3 juin 1965 à Ryczywol, Pologne,

ici représentée par Madame Sandrine ROUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société VARTA INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 293 du 10 février 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le fixer dorénavant à trois millions d'euros (3.000.000.- EUR) et de modifier en conséquence l'article 6 alinéa 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 4.** Le capital autorisé est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000.-EUR) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune."

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENT CINQUANT EUROS (850.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Tomasz KACZMAREK, manager, residing at Marszalka Józefa Pilsudzkiego 49a m.9, 64-600 Oborniki, Poland, here represented by Ms Sandrine ROUX, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 March 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of VARTA INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the twenty-second day of December 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 293 of February 10, 2009. The articles of association have not been amended since today;

- that, the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to increase the amount of the authorized capital to an amount of three million Euros, and to amend accordingly article 6, 4th paragraph of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6. Paragraph 4.** The authorised share capital is set at THREE MILLION EUROS (3.000.000.-EUR) represented by ONE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND (120.000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.-EUR)."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EIGHT HUNDRED AND FIFTY EURO (850.- EUR).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Signé: S. ROUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2010. Relation: LAC/2010/14614. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010061322/66.

(100060654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Proim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 avril 2010

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Francesco Molaro, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Andrea Carini en qualité de président du Conseil d'Administration.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Commissaire aux comptes

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010062028/23.

(100060646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Brabs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010061899/12.

(100060530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Bel Air Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 6A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.716.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010061900/11.

(100061215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.
